

## POLITIQUE AGRICOLE



# Longévité des vaches améliorée pour réduire l'impact climatique

La Confédération soutient la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en attribuant une contribution pour l'augmentation du nombre de lactations par vache.

L'élevage des génisses est un poste coûteux et une source importante de gaz à effet de serre. Ces jeunes animaux étant improductifs deux à trois ans, les coûts d'élevage et la facture climatique se répercuteront donc sur le nombre de lactations qu'elles feront durant leur phase de vie productive. En augmentant le nombre de lactations par vache, on réduit parallèlement les besoins en remotes et on diminue donc les émissions de GES.

## Evaluer ses causes de réformes

Tout l'enjeu reste de faire vieillir correctement les vaches dans le but de garantir leur bien-être et leur santé sur le long terme. En analysant les causes de réforme des vaches, il est possible d'investir de manière ciblée dans la santé sur son exploitation, en vue de réduire les réformes précoces. Le taux de réforme d'une exploitation devrait se situer idéalement entre 20 et 25%. Ceci tient naturellement compte du fait que des réformes seront obligatoires pour

des causes d'infertilité, de mammites et de boiteries occasionnelles ou d'accidents. Si l'un de ces postes prend de l'ampleur, investir dans un audit ou un suivi de troupeau ne pourra être que bénéfique pour l'avenir, même si cela engendre un coût ponctuel.

## Contribution progressive

La contribution pour l'allongement de la durée de vie productive des vaches est allouée aux vaches laitières (VL) dès la troisième lactation, ainsi qu'aux allaitantes à partir de la quatrième. C'est une contribution progressive basée sur le

nombre de vêlages au moment de l'abattage de l'animal. Pour le calcul des contributions, les animaux sont attribués à la dernière exploitation sur laquelle ils ont vêlé. Ainsi, une exploitation qui fait uniquement de l'engraissement de vaches de réforme ne pourra pas toucher de contribution. Pour un chep-

tel de 20 UGB vaches laitières avec 4 lactations de moyenne à la réforme, la contribution serait de 57,5 fr./UGB par VL soit 1150 fr./an. L'exploitation de vaches allaitantes avec le même effectif touchera la même contribution si elle réforme en moyenne les vaches après 5 lactations.

## Adapter sa stratégie dès maintenant

Les inscriptions pour cette contribution débuteront seulement en août 2023 pour toucher les primes en 2024. Cependant les moyennes pour calculer le nombre de vêlages à la réforme étant issues des données BDTA des trois dernières années, il est important de faire un point de situation dès cette année pour évaluer les besoins en remonte, les causes de réformes et réadapter éventuellement sa stratégie d'élevage. Sur ce point, l'âge au premier vêlage n'aura pas de réelle incidence sur cette contribution si ce n'est qu'une génisse vèlée plus jeune aura plus de chances de faire une lactation supplémentaire. Si le taux d'élevage est supérieur aux besoins en remonte, la vente de génisses portantes n'aura pas d'incidence tant qu'elles n'ont pas vêlé sur l'exploitation. La vente de vaches pour la garde ne devrait pas avoir d'incidence non plus pour autant qu'elles ne soient pas abattues avant d'avoir à nouveau vêlé sur l'exploitation de destination. Enfin il ne sera pas intéressant de garder trop longtemps des vaches à problème, ni pour l'éleveur, ni pour l'animal.

JEAN-LUC OBERSON,  
SPÉCIALISTE BOVINS,  
PROCONSEIL

## INFOS UTILES

www.prometerre.ch  
Proconseil: 021 614 2430

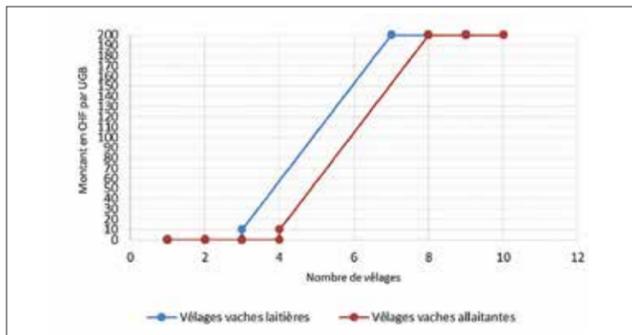
## ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE PRODUCTIVE DES VACHES



But: Diminuer les émissions d'azote et des gaz à effets de serre (GES) en augmentant la durée de vie des vaches

Uniquement pour les vaches laitières et les vaches allaitantes

de 10.- à 200.-/UGB



### Exemple pour 20 UGB vaches laitières

Moyenne des vêlages : 4.0 (nombre de vêlages pour les vaches laitières qui sont réformées au cours des 3 dernières années)

Résultat : CHF 57.50 par UGB Total CHF 1'150.- pour l'exploitation

Source:

Se base sur les données BDTA

### Vaches laitières

- CHF 10.-/UGB pour une moyenne de 3 vêlages
- CHF 200.- /UGB pour une moyenne de 7 vêlages

### Vaches allaitantes

- CHF 10.-/UGB pour une moyenne de 4 vêlages
- CHF 200.- /UGB pour une moyenne de 8 vêlages

Inscription en août 2023 pour 2024

## Allongement de la durée de vie productive des vaches

### Secteur concerné

Vaches laitières et vaches allaitantes.

### Buts

Diminuer les émissions d'azote et les gaz à effet de serre.

### Soutien financier

- 10 à 200 francs par UGB vache en fonction du nombre moyen de vêlages à la réforme.
- Pour chaque lactation supplémentaire, la contribution augmente de 47,5 fr./UGB vache.

### Exigences

- ✓ Moyenne calculée sur les 3 dernières années (données reprises de la BDTA):
  - minimum 3 vêlages à la réforme en moyenne pour les vaches laitières;
  - minimum 4 vêlages à la réforme en moyenne pour les vaches allaitantes;
  - la vache doit avoir vêlé sur l'exploitation avant d'être réformée pour être comptabilisée dans la moyenne;
  - s'il n'y a pas de vache réformée durant ce laps de temps, aucune contribution ne peut être calculée.

### Points de vigilance

- ✓ La contribution est allouée uniquement aux UGB vaches.
- ✓ La contribution est plafonnée à partir de 7 lactations pour les laitières et 8 pour les allaitantes.
- ✓ Une jeune vache vendue pour la garde et réformée la même année sera comptabilisée pour l'exploitation de provenance si elle n'a pas à nouveau vêlé sur l'exploitation de destination.
- ✓ Les contributions ne seront versées qu'en 2024 mais prendront en compte les réformes 2022 dans la moyenne.
- ✓ Inscriptions possibles dès 2023.

PUBLICITÉ

Agrix

La bourse agricole online pour vos petites annonces

www.agrix.ch

